



Mes droits de travail en hôtellerie

Par **kasiunia**, le **12/04/2011** à **15:14**

Bonjour,
Après 2 ans et demi de travail comme extra dans le même établissement hôtelière je viens de signer un contrat CDI de 35 h par semaine. J'aimerais savoir quelles sont mes droits qui concerne les jours récupérables (jours fériés) et aussi à partir de quelle date on doit compter mon ancienneté. Je rajoute encore que l'hôtel dans le quel je travail a été récemment vendu et le contrat CDI j'ai signé avec mes nouveaux patrons. Le contrat a commencé le 14 mars avec 2 mois d'essai. Merci de me répondre et éclaircir mes droits.